



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2024-723

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 mars 2024 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2024-723 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2016-504*, afin d'augmenter la rémunération de base annuelle du maire et de fixer l'allocation du maire, selon le maximum prévu à la loi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 21 mars 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca